

Le Chevalier de l'Immaculée

Lettre n° 34 ♦ 1^{er} trimestre 2026



Groupe prévaricateur et groupe rédempteur . . .

Saint Paul oppose au premier Adam le « *Nouvel Adam* » qui est le Christ. Qui dit « *Nouvel Adam* » dit implicitement « *Nouvelle Ève* ». C'est ainsi qu'au premier « *Groupe prévaricateur* », s'oppose le nouveau « *Groupe rédempteur* ».

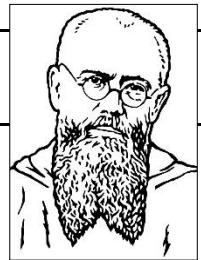
La doctrine traditionnelle de la « *Nouvelle Ève* » remonte aux Apôtres en passant par **saint Justin**, en Orient (*Dial. Cum Tryph.* PG VI, 709), **Tertullien**, en Occident (*De carne Christi*, c. 17. PL II, 782) et **saint Irénée**, en Asie mineure et à Lyon (*Adv. Haeres.* L. III, c. 22 n°4 PG VII, 958). Ces trois auteurs supposent **une source commune** (cf. R.P. Terrien, t. 3). De saint Irénée (+202), par exemple, on remonte à saint Jean (+100) par saint Polycarpe (70-156) qui a entendu la prédication de saint Jean et l'a transmise à saint Irénée. La doctrine de la « *Nouvelle Ève* » est donc une tradition **antique** du point de vue chronologique, **universelle** du point de vue géographique, et **constante** du point de vue historique.

On a trop tendance à croire que la foi primitive en Marie était une **connaissance confuse**. Il n'en est rien, comme le montre ce qui suit. L'ancienne Ève a été conçue **immaculée** et en état de grâce. Appeler Marie « *Nouvelle Ève* », n'est-ce pas dire implicitement qu'Elle est **immaculée** ? L'ancienne Ève, avant le Péché originel, était **vierge**. Appeler Marie « *Nouvelle Ève* », n'est-ce pas dire que Marie est **Vierge** ? L'ancienne Ève avait été **l'associée d'Adam** dans la chute originelle. Appeler Marie « *Nouvelle Ève* », n'est-ce pas dire que Marie est l'Associée du « *Nouvel Adam* » dans l'œuvre de la **réparation** ? L'ancienne Ève a été nommée, après la chute originelle « *Mère des vivants* » ; elle n'aurait transmis que la vie naturelle. Appeler Marie « *Nouvelle Ève* », n'est-ce pas dire que Marie transmet la vie de la grâce et qu'elle est **médiatrice** ? L'ancienne Ève ne devait pas mourir et **monter au ciel au terme de sa vie terrestre** après une vie de fidélité à Dieu. Appeler Marie « *Nouvelle Ève* », n'est-ce pas dire que Marie, après sa « *Dormition* », est **montée au Ciel** en corps et en âme ? C'est dire **la richesse de l'expression** « *Nouvelle Ève* » qui englobe **tout le Mystère de Marie** !

Pour révoquer en doute cette doctrine de la « *Nouvelle Ève* », il faudrait des témoignages opposés ou remettant en question ou contredisant ces affirmations. Loin de la rejeter, l'Église l'a toujours enseignée depuis le III^e siècle. Un seul exemple suffira, **saint Épiphanie** : « *C'est Marie saluée pleine de grâce qu'Ève représentait, quand sous le voile d'une figure, Elle reçut le nom de Mère des vivants... Ayant porté dans son sein le Vivant par excellence, Elle est devenue Mère des vivants. Donc, c'est à Marie, sous la figure d'Ève que s'applique ce nom de mère* » (*Adv. Haeres.*, 78, n° 18. PG, XLII, 727, sq.). **L'ancienne Ève annonce la « *Nouvelle Ève* » !**

Abbé Guy Castelain+

Le Mot du fondateur de la M.I.



Obéissance et esprit de foi . . .

Le 20 novembre 1927, le Père Kolbe réunissait autour de lui les quelques frères avec lesquels il allait fonder Niepokalanow, la première Cité de l'Immaculée.

Ricciardi, dans *Maximilien Kolbe, Prêtre et Martyr* (Médiaspaul, 1987), rapporte qu'il les exhorte en ces termes : « *Demain, c'est la fête de la Présentation de Marie au Temple. Comme l'Immaculée se consacra tout entière au Seigneur, nous aussi, à la veille de cette fête, faisons-Lui l'offrande de nous-mêmes. Comme des instruments inutiles, mettons-nous dans ses mains, sans limites, sans réserves, pour toujours* » (p. 123). C'est qu'il voulait que la nouvelle communauté soit fervente et réalise fidèlement l'idéal de la M.I.

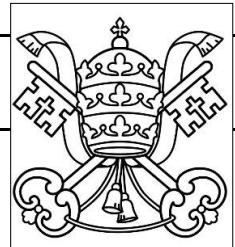
Puis il ajouta : « *Dans le nouveau couvent, notre sacrifice devra être total. La vie religieuse devra y fleurir dans la plus parfaite observance, particulièrement dans la pratique de l'obéissance.* » Ne nous étonnons pas de le voir insister spécialement sur cette vertu, car elle est la quintessence de la vie religieuse et le moyen d'accomplir la volonté de l'Immaculée sans danger d'illusion. En effet, l'Immaculée se sert d'intermédiaires pour nous faire connaître sa volonté : ce sera l'ordre d'un supérieur, le conseil d'un directeur spirituel, un avis ou une demande légitime de notre prochain, etc. Il faut donc avoir **une foi vive**, pour reconnaître sa voix, et **une obéissance généreuse** pour s'y conformer docilement, car c'est à ce prix seulement que nous serons des instruments de Notre-Dame pour étendre le règne du Sacré-Cœur sur les âmes.

Le Père Kolbe vivait intensément de cet **esprit de foi et d'obéissance**. On le vit, en particulier, en deux occasions. Lorsqu'il dut se rendre dans un sanatorium, pour raison de santé, ses supérieurs lui interdirent de se soucier du *Chevalier de l'Immaculée*. Son frère, le Père Alfonse, qui le remplaçait pour cette œuvre, lui écrivit afin d'obtenir quelques conseils de sa part ; il entreprit même d'aller lui en parler de vive voix. Mais il ne put rien obtenir du Père Kolbe qui répondit : « *Le fait que le père provincial m'ait écrit de ne m'occuper de rien est le signe que l'Immaculée désire qu'il en soit ainsi. Si je me réglais autrement, je ne ferais que gâcher ses plans... Qu'Elle-même te vienne en aide !* » (*id.* pp. 104-105).

Au Japon, le Père Kolbe se trouva dans la dépendance d'un supérieur qui se mit en tête d'éprouver son esprit de foi et son obéissance. Alors que le Père Kolbe brûlait du désir de publier le *Chevalier* en japonais, il reçut l'ordre de limiter considérablement le tirage. Là encore, le Père mortifia ses pieux désirs, et il obéit. Évidemment, peu de temps après, son supérieur levait sa restriction.

Bien chers Chevaliers, ces beaux exemples doivent nous encourager à **développer en nos âmes l'esprit de foi et d'obéissance** qui fera de nous de vrais apôtres de Notre-Dame, parfaitement soumis à son commandement. C'est de cette disposition intérieure que dépendent en grande partie la réussite de notre consécration et les fruits surnaturels de notre apostolat. ☩

Fr. Paul-Marie, o.f.m. cap.



Arrachez-lui le masque dont elle se couvre !

Au convent maçonnique de Genève en 1902, **un certain F.M. nommé Mayou** a dit : « *Nous disons qu'un franc-maçon peut être matérialiste : oui ! Qu'il peut être positiviste : oui ! qu'il peut être déiste, spiritualiste : oui ! Mais qu'il soit catholique, protestant ou juif : Jamais !* » (applaudissements). Évidemment, Mayou parlait de religion et non de race. Encore que tout franc-maçon de n'importe quelle obédience ne tiendrait peut-être pas nécessairement et si fermement cette affirmation, la pénétration des idées maçonniques, la liberté religieuse et l'œcuménisme, dans l'Église catholique à l'occasion du concile Vatican II, ont très certainement modifié l'approche maçonnique du problème.

Le F.M. di Bernardo, Grand Maître du Grand Orient d'Italie et Professeur de droit à l'Université de Trente, à la fin du XX^e siècle tenait, en substance, ceci : Il est impossible d'être F.M. et d'avoir la foi catholique – il l'entend probablement dans un sens traditionnel – et la F.M. reste ce qu'elle est, et l'Église catholique aussi. Mais, il y a désormais une collaboration possible. Le point de contact, c'est la liberté religieuse.

Les fausses doctrines libérales condamnées depuis deux cents ans par les papes d'avant Vatican II ont désormais droit de cité dans l'Église. Les hommes d'Église se sont mis à la remorque de la F.M.

La liberté religieuse a été condamnée par les papes **sous le nom d'indifférentisme religieux**. Georges Virebeau, dans son ouvrage *Les Papes et la Franc-Maçonnerie*, dresse une liste sommaire des lettres encycliques pontificales. **Clément XII** : *In eminenti* du 28 avril 1738. **Benoît XIV** : *Providas* du 18 mai 1751. **Pie VII** : *Ecclesiam* du 13 septembre 1821. **Éléon XII** : *Quo graviora* du 13 mars 1826. **Pie VIII** : *Traditi* du 4 mai 1829. **Pie IX** : *Qui Pluribus* du 9 novembre 1846, les Allocutions du 20 avril 1849, du 9 décembre 1854 et du 25 septembre 1865. **Éléon XIII** : *Humanum genus* du 20 avril 1884. Ce document est le plus important.

En suivant Virebeau, *Humanum genus* développe ainsi le sujet : Condamnations successives des Sociétés secrètes, Sage prévoyance des prédécesseurs de Léon XIII. On ne les a pas écoutés. Périls qui en résultent. Doctrines dangereusement influencées par la Maçonnerie. Le Secret et le Serment (principaux motifs des premières condamnations, ndlr). La Secte contre l'Église et la Papauté. La Secte ennemie des mœurs privées et publiques. Les francs-maçons, fourriers des Communistes. L'Égalité absolue rêvée par les communistes et les francs-maçons est contre nature. Complicité de la Maçonnerie avec le communisme. Ruses, mensonges et calomnies maçonniques. L'Église est « uniquement attentive à procurer le bien ». **Prescriptions de Léon XIII**. En voici quelques-unes : **Premièrement** : « *Arrachez à la F.M. le masque dont elle se couvre* » ; **secondement** : « *Instructionz vos peuples... Faites-leur connaître les artifices employés... Montrez-leur la perversité de leur doctrine et l'infamie de leurs actes* ».

Les Chevaliers d'obédience traditionnelle doivent travailler au salut des âmes, y compris celles des F.M. Qu'ils suivent donc les prescriptions de Léon XIII !

Servus Mariæ.



Se rendre en hâte... sans courir...

Lorsqu'un évènement se prépare, lorsqu'une idée jaillit, lorsqu'une commande arrive à *l'Atelier de Marie*, que faire ? Agir sans courir, se hâter sans se presser, se mouvoir sans bousculer les plans de l'Immaculée. C'est ce qu'a fait la Vierge prudente à la Visitation ! C'est ce qu'a fait saint Joseph lorsqu'il se rendit à Bethléem pour le recensement : il quitte Dieu pour Dieu ; il quitte ce devoir voulu par Dieu pour faire un autre devoir voulu par Dieu sans se précipiter, il se détache de toute idée personnelle, il domine sa nature... C'est ce qu'ont fait les bergers à la crèche : ils sont sortis de leur sommeil pour aller vers les anges... pour aller vers l'étable obscure dans laquelle mystérieusement ils ont trouvé l'Enfant et sa Mère.

L'Atelier de Marie essaie de suivre le même mouvement lorsque vos commandes arrivent. Il reçoit **10 à 15 commandes par semaine**, mais nous commençons les préparatifs de chaque commande que lorsque nous en avons 10, afin de ne pas entrer dans la précipitation... Aussi, si votre commande est « urgente » ou pour une cérémonie précise, nous vous invitons à nous contacter par téléphone et à anticiper !

Année 2025. Tout d'abord, **quelques chiffres** : 77 500 impressions de dépliants (17 rééditions et 11 nouveautés, 2 600 images canivets, 8 000 plaquettes pour l'apôtre, 40 000 cartes de visite pour la Médaille miraculeuse, 90 affiches), fabrication de 370 chapelets et de 33 rosaires ardents, 326 bougies et statuettes en cire d'abeille, création d'un calendrier marial et apostolique, création d'une bannière et de mini-bannières, création de l'Abonnement (envoi par La Poste des dépliants de la M.I.), création de 4 nouveaux kits : le double collector (40 nouveaux dépliants), le kit de formation (5 plaquettes de l'apôtre), le kit du 8 décembre (3 dépliants sur l'Immaculée et la Médaille), le kit de novembre (3 dépliants sur la vie après la mort et la prière). Nous avons fait fabriquer... 180 000 Médailles miraculeuses ! Le petit bijou de *l'Atelier de Marie* est la **Médaille de persévérence**, plaquée à la feuille d'or (24k), avec un don conseillé de 2 € 00 seulement.

Autres nouvelles. *L'Atelier de Marie* a organisé **une semaine de préparation** du matériel apostolique avec deux apôtres au mois d'août et de nombreux minis *Atelier de Marie* sur la journée au *Moulin du Pin*. Ces événements nous aident beaucoup pour faire face aux nombreuses commandes nationales et nous remercions tous ceux qui s'y joignent. Le 15 août 2025, nous avons eu **la bénédiction de la bannière nationale** au *Moulin du Pin*. Du 18 au 22 août, la M.I. France et *l'Atelier de Marie* ont participé au **pèlerinage romain du Jubilé 2025**. Notre **Journée nationale de la M.I. France du 11 novembre** à Paris a réjoui le petit nombre de zélés Chevaliers qui ont pu s'y rendre. Les conférences de qualités (voir le site) ont réjoui leur cœur et enflammé leur âme du zèle marial pour la propagation du saint Nom de Marie. Les **ventes de Noël** de *l'Atelier de Marie* au *Moulin du Pin*, au Mans, à Pontmain, à Laval ont eu un grand succès.

Année 2026. *L'Atelier de Marie* projette la création d'une application mariale apostolique, qui remplacera toutes les chaînes et réseaux sociaux de la M.I. France. *L'Atelier de Marie* participera aux journées nationales de la *Militia Mariæ* les 21 et 22 mars. ☩

Lucie-Marie Dubuis.